

Envoyé en préfecture le 23/03/2020

Reçu en préfecture le 23/03/2020

Affiché le 24/03/2020

SLO

ID : 082-228200010-20200309-CD20200309_1-DE



RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Département de Tarn-et-Garonne



AVANT PROPOS

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Depuis 2012, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente ainsi, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais.

À destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente ainsi une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens.

Ce rapport témoigne du rôle moteur du Conseil départemental, aux côtés des Agglomérations, des Communautés de communes et des Communes, favorisant le développement équilibré des territoires, la protection du cadre de vie, la cohésion sociale, le bien-être et le bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

Avant-propos **2**

Portrait du territoire **5**

Points forts **6**

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité **7**

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

Les maisons départementales de solidarité

Le fond de solidarité pour le logement

Le plan départemental de l'habitat

Permettre l'épanouissement de chacun **10**

L'Abbaye de Belleperche

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

La culture et les savoirs

Développer des synergies au service de la culture

Un tourisme durable et responsable

La solidarité territoriale

Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles **15**

L'eau potable

L'assainissement

Les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers de randonnée

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

L'inventaire départemental des zones humides

La préservation des rivières

Favoriser les modes de consommation et de production responsables

20

Une agriculture durable
Un laboratoire vétérinaire départemental performant
Une mobilité plus sobre en carbone
Bien manger en Tarn-et-Garonne
La dématérialisation des procédures
Une politique d'achats responsables
Réduction et valorisation des déchets

Lutter contre le changement climatique

26

Tarn-et-Garonne Habitat
La Direction de l'immobilier
Une gestion raisonnée de la voirie départementale
Un éclairage routier économe
L'Espace Info Energie (EIE)
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Solidarité et attractivité territoriale

En perspective : Bien Vivre en Tarn-et-Garonne

30

Un territoire attractif et équilibré
Des citoyens émancipés et épanouis

PORTRAIT DU TERRITOIRE

15 cantons
195 communes
3 718 km²

Dynamisme démographique

256 897 habitants (au 01/01/2016)
+ 2 720 habitants/an
+ 1,1 % croissance démographique annuelle moyenne 2010-2015
69,1 habitants/km²
41,6 ans moyenne d'âge
24 % de la population a moins de 20 ans
21 % de la population a plus de 65 ans

Conjoncture économique

97 397 actifs exercent un emploi en 2015
10,8 % taux de chômage en 2015
+ 0,7 % d'emploi en moyenne chaque année
1 actif sur 5 travaille hors du département
18 848 €/an niveau de vie médian
17,1 % taux de pauvreté en 2014

Paysage économique

25 721 établissements actifs au 31/12/2015, dont :
55,2 % commerce, transport, services
13,9 % administration publique, enseignement, santé, action sociale
13,1 % agriculture, sylviculture, pêche
12 % construction
5,9 % industrie

Agriculture

218 000 ha de surface agricole utilisée
4 298 établissements agricoles
14,1 % du nombre d'établissements actifs en 2014
6 % des emplois
1^{er} producteur français de pommes, melons, prunes
2^e producteur français de raisin de table et noisette

Environnement

3 500 ha de zones humides
6 400 km de cours d'eau
3 grands cours d'eau : Tarn, Garonne et Aveyron
17 espaces naturels sensibles
9 zones Natura 2 000
1 228 espèces protégées
168 espèces en danger

Les points forts 2019 :

Solidarité territoriale :

La signature d'une convention (2019-2021) de partenariat le 12 juillet 2019, entre l'État et le Conseil départemental qui définit 3 objectifs :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

La mise en œuvre d'un plan de restauration des locaux et de restructuration des Maisons des Solidarités afin d'améliorer la qualité de travail des agents et d'accueil du public.

Sport :

De nouvelles actions au niveau de la base de plein air de Saint-Nicolas-de-la-Grave :

- le développement auprès des classes de 6e d'une journée d'intégration intégralement financée par le Conseil départemental,
- un partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'organisation de diverses manifestations, notamment le 1^{er} RAID PARTY avec les enfants de l'ASE.

Culture :

La mise en place du nouveau Schéma de Lecture Publique 2020-2024 qui accompagne les communes et EPCI dans leurs projets de bibliothèque et encourage la formation de réseaux de lecture publique.

Par ailleurs la Médiathèque départementale s'est associée à l'Abbaye de Belleperche afin de proposer une exposition de ses livres d'artiste, au mois d'octobre et novembre 2019.

Tourisme :

La réalisation d'études de faisabilité et la mise en place d'un premier programme de valorisation de la découverte scientifique de la Grotte de Bruniquel auprès du grand public, via la diffusion d'un film sur l'invention de la grotte autour du thème de Néanderthal.

Le développement du réseau de vélo voie verte s'est poursuivi en 2019, avec la création de 9 km de la vélo voie verte de la vallée du Tarn entre Bressols et Orgueil, l'aménagement et la valorisation de la véloroute vallée et Gorges de l'Aveyron, ainsi que d'un réseau de 11 boucles locales.

Environnement :

L'équipement de la Brigade verte en outils électriques (débroussailleuses, taille-haies, tronçonneuses), la réalisation de deux plans de gestion sur les lacs du Tordre et du Gouyre qui permettront la planification d'actions sur les 2 sites (la création de sentiers autour des lacs, la rénovation d'une ferme en « maison de la nature »), l'aménagement d'une parcelle labellisée Natura 2000 en rive droite du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave, la définition d'une nouvelle politique d'aide pour l'entretien et la restauration des cours d'eau.

Concernant la ressource en eau, la recherche d'une optimisation des retenues existantes : travail auprès d'EDF pour la mobilisation de retenues hydroélectriques sur les bassins de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, ou avec la chambre d'agriculture pour les retenues individuelles (bassin du Lemboulas et du Tescou),

Agriculture :

Instauration de nouvelles interventions :

- aide pour la création ou la modernisation de stands de vente directe, la réalisation de plaquettes promotionnelles,
- aide en faveur des producteurs qui s'assurent contre la grêle en production fruitière ou légumière.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires pour s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis et des générations futures.



Au titre de ses compétences sociales, le Conseil départemental a fait le choix de contractualiser avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Aussi, une convention de partenariat a été signée le 12 juillet 2019 à Montauban, entre Mme Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, et Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental. Trois objectifs sont poursuivis dans le cadre de cette convention (2019-2021) :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

Le pacte territorial d'insertion

Conclu avec les partenaires du territoire, il vise la mise en place d'une politique d'accès et/ou de retour à l'emploi plus efficace et le financement, avec le soutien du fond social européen (FSE), d'actions d'alphabétisation pour les personnes très éloignées de l'emploi.

Le pacte territorial d'insertion se décline en 3 axes :

- Un parcours confiance et estime de soi
- Un parcours autonomie
- Un parcours d'ingénierie de projet afin de former et de sensibiliser les professionnels à l'accompagnement des publics en situation de conduites addictives.

Le Département travaille avec 12 opérateurs dont certains sont cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE).

Le programme départemental d'insertion

Il propose une offre d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en difficulté, qui bénéficient d'une orientation par Pôle-Emploi ou par les agents du Conseil départemental.

Plus de 70 % des bénéficiaires en sortent avec un parcours de formation, un projet de création d'entreprise, un CDI ou CDD de plus de 6 mois.

Le Département travaille avec 24 opérateurs dont certains sont cofinancés par le fond social européen (FSE).

Le plan insertion emploi

Il offre un soutien à tout employeur qui souhaiterait embaucher un allocataire du RSA en abondant de 10 % supplémentaires les aides publiques de l'État affectées aux P.E.C (parcours emploi compétences). Le Conseil départemental, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, a initié la création de Tarn-et-Garonne Emploi, une plateforme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels ; elle est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2019.

Il apporte également son soutien par le financement de l'aide aux postes aux structures d'insertion par l'activité économique qui recrutent et accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle. Il s'agit par exemple d'un accompagnement à l'alphabétisation, par l'orientation vers les associations adéquates, pour offrir une meilleure prise en charge selon le degré de difficulté de maîtrise de la langue française.

Les maisons départementales de solidarité (MDS)

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec 5 MDS (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons de solidarité reçoivent chaque année près de 28 000 personnes. Il convient de souligner le fait que le Conseil départemental a récemment redéfini la présence territoriale des MDS afin de faire coïncider les territoires d'intervention avec ceux des intercommunalités issues de la loi NOTRe. Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :

- Des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- Des éducateurs et des psychologues,
- Des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage femme),

- Des référents et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- Des représentants de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).

Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :

- L'accueil et l'orientation des usagers,
- L'accompagnement des personnes en situation de précarité,
- Les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
- Les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- L'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

Perspectives

Le Conseil départemental souhaite mener une adaptation de ses interventions au plus près des spécificités de chaque territoire dans l'objectif de mieux évaluer les besoins des populations les plus fragiles. Cela passe notamment, depuis fin 2018, par la création d'un nouveau périmètre des maisons de solidarité afin de favoriser l'engagement des équipes dans des projets de développement social, par un ancrage territorial renforcé. Cela passe aussi par la mise en œuvre d'un plan de restauration des locaux et de restructuration de sites, afin d'améliorer la qualité de travail des agents et d'accueil du public, et notamment : la MDS Montauban 13 rue Labat, la MDS de Castelsarrasin, la MDS Montauban Les Chênes, la MDS de Montech.

Le fond de solidarité pour le logement

Le Conseil départemental détient, depuis le 1er janvier 2005, la compétence en matière de gestion du fond de solidarité pour le logement (FSL). Ces aides ont pour but de permettre aux bénéficiaires d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, et de conserver leur accès aux énergies de base (électricité, gaz, fioul, bois, eau). Elles prennent la forme de prêts ou de subventions aux personnes, dans les domaines suivants :

- Paiement des fournisseurs d'énergie,

- Maintien dans le logement locatif,
- Paiement des fournisseurs d'eau,
- Accès à un logement locatif.

Le Département a traité 2 424 dossiers en 2018, pour un montant d'aides de l'ordre de 604 114 €.

Le plan départemental de l'habitat

L'État et le Conseil départemental ont décidé conjointement d'établir un plan départemental de l'habitat (PDH) pour le Tarn-et-Garonne.

Il s'agit pour le Département de mettre en cohérence les politiques des différents territoires en matière de logement, à partir d'un diagnostic du marché et des dynamiques territoriales (démographie, économie, emploi, etc.). Ce plan vise également la sécurisation des parcours résidentiels et du développement des territoires.

Des problématiques multiples

Les enjeux pour le Tarn-et-Garonne sont les suivants :

- Une croissance démographique qui place le département devant les défis de l'accueil de nouvelles populations,
- Des fonctionnements territoriaux contrastés qui renvoient à des problématiques d'habitat multiples,
- Des constantes en matière de besoin de logements pour les publics fragiles et/ou prioritaires (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, etc.),
- Une précarité grandissante des ménages qui renforce le besoin en logement à loyer maîtrisé, avec près de 70 % des ménages éligibles à un logement social,
- Des situations de mal logement qui concernent en premier lieu des propriétaires occupants,
- Des besoins d'amélioration de l'habitat notamment au regard de l'attractivité des centres-bourgs à conforter, aussi bien pour le parc locatif privé que pour le parc social public.

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit en particulier d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.



L'Abbaye de Belleperche

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse pour l'accès au site (2€ entrée tarif plein, gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et à ses animations (gratuites) rend ce service accessible à tous, en atteste les plus de 20 000 visiteurs comptabilisés en 2019.

Un panel d'activités variées

L'action de l'Abbaye de Belleperche repose sur les axes suivants :

- Développer des passerelles avec les responsables des maisons de solidarité pour créer du lien social,
- Émerveiller la petite enfance grâce à un cycle de visites et d'ateliers d'éveil et de création avec la crèche le Manège enchanté de Montauban,
- Éduquer les jeunes avec l'équipe médiation de l'Abbaye qui, comme chaque année, a permis à de nombreux élèves du département d'accéder au patrimoine et à la culture, avec une attention particulière pour les classes situées en zone rurale,
- Attirer les adolescents par l'organisation d'un repas mettant en valeur le travail et la formation des cinq classes du Lycée Professionnel Jean-de-Prades de Castelsarrasin, et par une découverte adaptée et ludique de l'Abbaye grâce aux jeux de rôles,
- Faciliter l'insertion sociale et culturelle pour adultes grâce à l'élaboration de visites à destination d'adultes en formation professionnelle,
- Intégrer les seniors par l'accueil de nombreux clubs de troisième âge et l'organisation de visites et d'ateliers à destination de résidents d'EHPAD ou d'usagers des pôles « seniors » des centres communaux d'action sociale,
- S'ouvrir aux personnes en situation de handicap avec un cycle de visites-ateliers à destination des enfants et des adultes.

Perspectives

Proposer des actions « sur mesure » en lien avec les services sociaux, afin de permettre l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, mais également à l'échange interculturel pour tous.

Pour ce qui concerne le patrimoine historique bâti, le programme de préservation se poursuivra en 2020 et 2021.

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

La base, classée Zone Natura 2000, attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature. Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs profitent des sentiers longeant le plan d'eau. Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.

L'activité de la base de loisirs se concentre autour de projets éducatifs et pédagogiques tournés vers la jeunesse, d'actions sportives et de loisirs à destination des groupes sportifs et spécialisés et de projets touristiques et de loisirs, à caractère social, à l'attention du « tout public ».

Elle occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint Nicolas de la Grave.

Les points forts de l'année 2019

- Journée découverte sport et environnement : 4 activités encadrées au choix par les éducateurs de la base et du service des sports ont été proposées aux écoles du Tarn-et-Garonne.
- Journée d'intégration : cette journée de cohésion et d'intégration en plein air a été proposée pour la 1^{ère} fois à toutes les classes de 6^{ème} des collèges publics du département à partir de début septembre. Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève, avec la prise en charge du transport. Ainsi 43 classes et 1 133 élèves de 6^{ème} ont profité ce nouveau projet.
- Les journées du goût : essentiellement destinées aux écoles et aux centres de loisirs, les enfants y sont sensibilisés sur l'origine des produits et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. 11 journées ont été organisées et plus de 450 élèves, soit 24 classes ont participé à ces journées du goût.
- Plage 82 : loisirs, sport, et découverte du confluent pour un prix modeste pendant la saison estivale. Avec près de 18 800 personnes accueillies en 2019, elle attire un public très varié, grâce à de nombreuses animations.
- Fête de la nature et du nautisme : De nombreuses activités y sont proposées, comme la découverte et la pratique des activités nautiques, ou la sensibilisation du grand public à la préservation de la faune et de la flore locales à travers divers ateliers (pêche, ornithologie, expositions...). Plus de 1 000 visiteurs ont profité de cet événement le 16 juin.

- Des travaux de restructuration ont été réalisés pour améliorer le service au public, notamment la construction d'un toboggan, le réaménagement de la piscine et la construction d'un hangar de stockage de matériel en retrait des bâtiments recevant du public.

Un public diversifié

La base de loisirs accueille :

- Des classes découvertes pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages grande thématique...) représentant 2 900 élèves en 2019,
- Des centres de loisirs et groupes divers qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration (3 800 enfants accueillis en 2019),
- Des groupes à caractère social et éducatif comme les instituts spécialisés pour les personnes handicapées (370 personnes en séjours).

Sport solidarité

La base développe un lien fort avec les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Elle les accueille en séjour, avec la réalisation d'un projet collaboratif entre éducateurs et jeunes adolescents, autour de la production d'un film.

Côté sport, le 23 octobre a été organisé le 1er RAID PARTY avec les enfants de l'ASE.

La base est partenaire de l'E.S.A.T. de Castelmayran pour l'organisation de l'ESATHLON, qui s'est déroulé le 6 septembre.

La base a aussi accueilli le 23 octobre le service de l'Aide Sociale à l'Enfance pour la journée « Accompagnement à la majorité des enfants de l'ASE ».

Des séjours et des activités sont proposés pour des établissements spécialisés tout au long de l'année : U.F.C.V., A.S.E. (jeunes adolescents, mères isolés), I.M.E.P. Sarraute.

Chiffres clés

Plus de 67 000 visiteurs en été

Plus de 18 700 personnes ont fréquenté Plage 82

Plus de 2 900 élèves accueillis en séjours de classes découverte

Près de 11 000 personnes (adultes et enfants) ont effectué un séjour ou une activité à la base de loisirs

Perspectives

Réaffirmer les vocations de la base de loisirs.

Achever la rénovation des équipements.

Poursuivre sa promotion dans une dynamique de développement de ses actions.

Renforcer et poursuivre ses actions de communication.

La culture et les savoirs

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles.

Le Département a aussi fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, mais surtout accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.

Le Schéma départemental des enseignements artistiques

En 2019, le Département a subventionné 15 écoles de musique soit 9 écoles supplémentaires, ainsi que le conservatoire, permettant ainsi leur fonctionnement et l'achat de matériel pédagogique et d'instruments de musique.

La langue Occitane

Le Département soutient l'enseignement de la langue occitane auprès de plus de 9 800 élèves du primaire et 700 collégiens.

Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques

Le Département soutient les acteurs culturels et socioculturels (associations, communes, intercommunalités), avec un montant global de subventions de plus d'un million d'euros. Tarn-et-Garonne Art et Culture, portée par le Conseil départemental, lui permet d'une part de développer ses missions et d'organiser des manifestations nombreuses et variées et, d'autre part, de réaliser l'état des lieux de la politique culturelle départementale et de proposer des pistes d'évolution.

Le Service départemental de matériel scénique

Il propose ses interventions avec notamment le prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle, à moindre coût.

Le nouveau Schéma de Lecture Publique 2020-2024

Le Conseil départemental, via la Médiathèque départementale, souhaite encourager la cohésion des territoires. Le nouveau plan de lecture publique accompagne les communes et EPCI dans leurs projets de bibliothèque et encourage la formation de réseaux de lecture publique.

Média Tour

Dans le cadre de son action culturelle, la Médiathèque départementale propose la manifestation « Média'Tour » qui consiste à inviter un groupe de la scène locale et à le faire circuler dans plusieurs médiathèques du département, pour une forme légère de concerts gratuits.

Mois du film documentaire

Le Mois du Film Documentaire est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, valoriser et diffuser le film documentaire de création. Cette manifestation qui réunit des centaines de lieux culturels (dont les bibliothèques) au niveau national se déroule chaque année au mois de novembre. Les projections, visant à faire découvrir au plus grand nombre la richesse du cinéma documentaire sont gratuites et ouvertes à tous. En Tarn-et-Garonne, une douzaine de projections ont lieu sur différents territoires.

Développer des synergies au service de la culture pour chacun

Partir en livre

La Médiathèque départementale est partenaire de « Partir en livre », manifestation nationale, gratuite, populaire et festive : le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et

des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire. La Médiathèque s'associe à la base de loisirs de Saint Nicolas de la Grave afin de proposer des ateliers créatifs et un coin lecture aux enfants.

Projections Espace des Augustins

La Médiathèque départementale collabore aussi avec l'Espace des Augustins pour développer la politique culturelle de proximité et propose des projections de sélections cinématographiques en entrée libre.

Exposition Abbaye de Belleperche

Cette année, la Médiathèque départementale s'est associée à l'Abbaye de Belleperche afin de proposer une exposition de ses livres d'artiste, au mois d'octobre et novembre 2019.

Un tourisme durable et responsable

La valorisation des patrimoines

Le Département promeut à travers son schéma de développement touristique la création de nouvelles offres touristiques, axées sur la découverte du territoire, son histoire, ses patrimoines. Dans ce cadre, il porte l'opération de valorisation du site de la pente d'eau de Montech qui prévoit notamment la création d'un centre et d'un parcours d'interprétation dédié à l'histoire et aux techniques de la pente d'eau.

Le Département soutient aussi le projet de valorisation de la découverte de la grotte de Bruniquel autour du thème de Néandertal. Il a conduit dans ce cadre en 2018/2019 les études de faisabilité et mis en place un premier programme de valorisation de la découverte scientifique auprès du grand public, via des diffusions publiques d'un film documentaire.

Enfin, le Département porte le projet de valorisation patrimoniale autour de l'itinéraire Saint Jacques de Compostelle. Il investit dans l'aménagement de haltes pédestres, qui proposent une découverte thématique des richesses patrimoniales des sites traversés.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Le Département soutient le développement du label Tourisme et handicap en mobilisant des moyens d'animation au sein de l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme.

La promotion du slow tourisme

Le Département promeut, à travers l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme, des filières touristiques respectueuses de l'environnement et des territoires, et s'appuie sur des pratiques de tourisme douces, axées sur la randonnée pédestre, cycliste et fluviale.

de faire reculer en Tarn-et-Garonne le phénomène d'illectronisme qui augmente, en lien avec la dématérialisation systématique de toutes les procédures administratives.

La solidarité territoriale

Combattre les inégalités territoriales

Le Département combat les inégalités territoriales en mobilisant des moyens financiers autour des projets d'investissements portés par les collectivités locales, communes et communautés de communes et ce dans plusieurs domaines : équipements publics, culturels, sportifs, associatifs, aménagement de village, restauration de patrimoines, voirie, ouvrages d'art.

Accompagner les collectivités locales

Le Département accompagne les collectivités locales dans le montage et le suivi de leurs projets d'investissement à travers une ingénierie gratuite déployée par sa régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités.

Maintenir l'accessibilité aux services publics

Le Département s'engage dans le maintien des services aux publics en pilotant, aux côtés de la préfecture, le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics 2018/2023.

Il agit notamment en faveur de l'accès aux soins en luttant contre la baisse de la démographie médicale et en renforçant l'attractivité médicale des territoires. Il soutient aussi le déploiement et la qualification des maisons France Services qui assurent, en milieu rural, la mission d'accompagner tous les publics dans leurs démarches administratives. Il participe aussi au financement de l'aménagement numérique et favorise ainsi l'accès de tous les citoyens à une bonne couverture mobile et numérique.

En 2020, le département va définir son schéma de développement de l'inclusion numérique. Il va permettre de développer les compétences des citoyens en matière de numérique. Son objectif est

PRESERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.



L'eau potable

Plus de 20 millions de m³ d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.

Le Département aide financièrement les collectivités pour construire ou mettre aux normes des usines et pour construire et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Depuis une dizaine d'années un accent fort a été mis sur le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

Des actions concrètes

Le Conseil départemental mène des actions en faveur de l'eau potable basées sur ces principes :

- Accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrages,
- Définition de stratégie en fonction des problématiques et besoins des territoires,
- Aide financière à la réalisation de travaux tels que la construction ou la mise aux normes d'usines d'eau potable, l'interconnexion, l'extension ou la réhabilitation de réseaux,
- Prise en charge des procédures de protection des captages d'eau potable.

Chiffres clés

8 000 km de réseaux

30 % de pertes sur les réseaux

40 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface

Pour 2019 :

16 maîtres d'ouvrages subventionnés

76 nouvelles opérations financées

Perspectives

Poursuivre l'effort auprès des collectivités pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux afin de continuer à améliorer les rendements, mais aussi les accompagner pour maintenir le niveau de qualité de l'eau distribuée.

Mettre en place un observatoire de l'eau et développer les missions d'animation et de conseil auprès des maîtres d'ouvrages.

L'assainissement

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées. Avant de retourner dans le milieu naturel elles sont traitées, soit par l'une des 139 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes.

Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 47 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental est également signataire de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, signée entre les professionnels et les acteurs concernés, qui permet de garantir une indispensable qualité de mise en œuvre des assainissements individuels et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

Les unités de traitement des matières de vidanges

Le Conseil départemental a porté un schéma visant à équiper différents sites pour le traitement des matières de vidanges issues des assainissements autonomes. Il a fortement financé 5 installations permettant ainsi de couvrir les besoins de la totalité du territoire.

Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique aux collectivités pour les aider dans le cadre :

- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations d'épuration,
- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise chaque année près de 250 visites sur les stations d'épuration.

Le Conseil départemental apporte aussi un

soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées.

Les actions menées

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration,
- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir,
- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements, pour les collectivités équipées,
- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration,
- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur,
- Accompagner les collectivités dans leurs choix techniques, en conciliant contraintes économiques, et de sobriété énergétique (par exemple, en conseillant aux petites collectivités des filières rustiques, sans consommation d'énergie et à l'exploitation simple, comme les filtres plantés de roseaux).

Perspectives

Poursuite des subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif non conformes, ainsi que l'accompagnement technique.

Les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers de randonnée

Le Conseil départemental a souhaité développer des actions permettant la découverte des milieux naturels par le grand public.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), une gestion maîtrisée

Afin de préserver et de mettre en valeur des milieux naturels présentant un intérêt écologique, patrimonial et paysager, le Conseil départemental a établi un réseau d'une quinzaine de sites ENS (espaces naturels sensibles), dont la vocation est d'être ouverts au public, lorsque les sensibilités des milieux ne sont pas menacées.

La gestion et la valorisation de ces ENS sont réalisées, en règle générale, par la mise en œuvre de plans de gestion.

Depuis quelques années, une action particulièrement ambitieuse est menée sur le corridor Garonnais, sur lequel quatre ENS

sont actuellement gérés en maîtrise d'ouvrage départementale : le site de l'Espinassé à Bourret/Montech, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne et le site dit « du Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en rive droite du plan d'eau. Le Département y mène différentes actions, comme par exemple la plantation de haies champêtres et de boisements alluviaux, le maintien de milieux ouverts et l'installation d'une signalétique pédagogique.

Les sentiers de randonnée

Le Département aménage et entretient les 4 sentiers de grande randonnée pédestre (environ 500 km) existants en Tarn-et-Garonne, ainsi que le sentier du corridor Garonnais (1ère tranche).

Par ailleurs il apporte un soutien financier aux intercommunalités pour la création, le balisage, l'entretien et la valorisation des sentiers de petite randonnée.

La brigade verte

La brigade verte du Conseil départemental, composée de 6 agents de terrain, a pour mission l'aménagement et l'entretien des différents sentiers.

Elle met en place les balisages et assure, en outre, tout au long de l'année, l'entretien de ces sentiers de randonnée mais aussi des ENS en réalisant diverses interventions (girobroyage, élagage, nettoyage des dépôts sauvages, plantations...).

Depuis 2019, la Brigade verte est dotée d'outils électriques (débroussailleuses, taille-haies, tronçonneuses) plus adaptés aux tâches qui lui sont confiées. Moins sonores, ils permettent d'entretenir efficacement les milieux naturels qui présentent des sensibilités environnementales. En outre, ce matériel est moins impactant pour l'intégrité physique des agents et pour l'environnement.

Les agents sont formés régulièrement sur les enjeux faunistiques et floristiques, ce qui leur permet d'effectuer un travail de qualité (fauche différenciée, gestion des invasives, etc.).

Perspectives

ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale :

Volonté de créer à l'échelle du Département un réseau de sites ENS composé des sites suivants : les sites du corridor garonnais, 2 espaces lacustres (le lac du Gouyre et le lac du Tordre) et un site sur le Causse (Caussadèze à Saint-Antonin-Noble-Val).

Exemples d'actions à mener :

- parcelles au lieu-dit « Caussadèze » à Saint-Antonin-Noble-Val : création de sentiers, entretien des milieux par éco-pâturage,
- mise en œuvre de deux plans de gestion sur les lacs du Tordre et du Gouyre : création de sentiers autour des lacs, rénovation d'une ferme en « maison de la nature »,
- mise en œuvre du plan de gestion de l'Espinassié (réouverture du bras-mort, maintien de milieux ouverts et plantations en agroforesterie le cas échéant, etc.).

ENS sous maîtrise d'ouvrage locale :

- accompagnement financier de la mise en œuvre des plans de gestion de zones humides gérées par le Syndicat mixte du bassin de la Gimone (Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne - SYGRAL - depuis 2020),
 - accompagnement technique pour l'élaboration d'un plan de gestion sur l'île de Nègrepelisse.
- En matière de communication, le Conseil départemental prévoit la réalisation d'un site internet dédié aux ENS (et entités paysagères) du Tarn-et-Garonne.

Zoom sur la gestion du site « Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave

Le Conseil départemental est propriétaire d'une parcelle de 7 ha en rive droite du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave qui est constituée d'un boisement déperissant et d'une prairie, laissés à l'abandon depuis quelques années. Sa position en « cul de sac » l'expose en outre à de nombreux dépôts sauvages.

Le Conseil départemental a souhaité revaloriser ces milieux en créant un boisement patrimonial, par la plantation des haies champêtres et le maintien des prairies par de la fauche mécanique ou de l'éco-pâturage. Le plan de gestion correspondant couvre la période 2019-2023.

Sa proximité avec la base de loisirs du Tarn et de la Garonne constitue une réelle opportunité pour ce site qui peut devenir un support intéressant dans le cadre d'actions pédagogiques, à destination du jeune public notamment.

La parcelle étant intégrée dans le zonage du site Natura 2000 « vallée de la Garonne de Muret à Moissac », une partie des opérations bénéficie des aides de l'Europe et de l'État dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou du résultant d'un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été. L'étiage 2019, avec ses très fortes chaleurs, a été particulièrement tendu.

Afin de résorber ce déficit, le Département finance les déstockages à partir de retenues hydroélectriques situées dans les Pyrénées ou les départements amont de l'Aveyron et du Tarn.

Il est aussi propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :

- Retenue du Gouyre, d'une capacité de 3,2 millions de m³,
- Retenue du Tordre, d'une capacité de 3,4 millions de m³,
- Retenue du Thérondel, d'une capacité de 0,8 million de m³,
- Plan d'eau des Falquettes, d'une capacité de 0,8 million de m³,
- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m³, en gestion interdépartementale.

Chaque année, 125 millions de m³ sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures. Afin de mieux mobiliser l'eau provenant des retenues hydroélectriques, le Conseil départemental a signé un protocole de coopération pour la gestion coordonnée de ces ressources entre les bassins de la Garonne, de l'Ariège, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot. Il participe aussi à une réflexion pour mobiliser des volumes supplémentaires pour la Garonne, à partir de certaines retenues hydroélectriques.

De plus, il finance 2 études, sur les bassins du Lemboulas et du Tescou, visant à l'optimisation des retenues collinaires existantes.

Perspectives

Les études préalables à la réalisation d'une rehausse sur le barrage de Saint-Géraud, débutées 2017, se sont poursuivies en 2018 et 2019. Ce projet devrait permettre un gain d'une capacité de 1,5 million de m³.

L'inventaire départemental des zones humides

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier 2 890 zones humides pour une superficie concernée de 3 560 ha.

Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement. Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :

- Accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,
- Animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- Animation du réseau d'acteurs des zones humides,
- Evolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- Conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.

La préservation des rivières

Le Conseil départemental accompagne techniquement et financièrement les structures gestionnaires de cours d'eau dans leurs études et travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des rivières, dans l'objectif d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.

Suivant ce même objectif, le Département a également développé des réseaux de suivi de la qualité, des débits et de l'hydromorphologie des cours d'eau.

FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.



Une agriculture durable

Le Département a maintenu et renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs.

Ce soutien financier des mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, le Conseil départemental soutient les actions en faveur de l'environnement mises en œuvre par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent l'émergence de modèles d'agriculture durable.

Il s'agit, pour le Département, de favoriser le développement et la diffusion de pratiques culturelles innovantes et plus respectueuses de l'environnement.

Il reste en 2019 un partenaire financier incontournable de :

- la Chambre d'Agriculture, qui propose des formations et un appui technique aux agriculteurs via son réseau de techniciens et de conseillers de secteur,
- la Fédération départementale des CUMA, qui permet l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturelles en mutualisant leur coût et les charges qui y sont liées,
- l'ADEAR, qui a engagé un programme pluriannuel pour développer ses actions de formation à l'attention des producteurs dans des domaines divers (gestion de l'eau, bio-indicateurs, etc.),
- l'AOP Chasselas de Moissac, qui s'est lancé dans une démarche de labellisation Haute Qualité Environnementale.
- le Cefel, dans le cadre de ses programmes d'innovation technique en faveur de pratiques plus vertueuses,
- l'association Campagnes vivantes 82, qui promeut la plantation et la régénération naturelle assistée de haies champêtres.

En aidant ces structures, le Département s'engage fortement auprès de l'ensemble des producteurs pour les accompagner au quotidien dans l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels moins impactant pour l'environnement.

Aider au maintien des productions locales

Le Conseil départemental a créé en 2019 de nouvelles interventions visant à aider au maintien des exploitations sur le territoire, pour que les habitants du département puissent s'approvisionner en produits frais locaux et de saison. Il s'agit notamment :

- d'une aide aux petits investissements pour la création ou la modernisation de stands de vente directe, sur l'exploitation ou les marchés de plein vent, couplée à une aide pour la réalisation de plaquettes promotionnelles pour valoriser les produits,
- d'une aide en faveur des producteurs qui s'assurent contre la grêle en production fruitière ou légumière, secteur où l'assurance récolte fait défaut ou, quand elle existe, à des tarifs prohibitifs.

Le laboratoire vétérinaire départemental

L'évolution juridique en 2020 du laboratoire en un groupement d'intérêt public « Publics Labos » en partenariat avec les départements voisins du Lot, Gers et Tarn s'est conduite en parallèle de ses missions habituelles et quotidiennes. Ainsi, le LVD poursuit l'action du Département en matière de sécurité sanitaire, tant par sa participation à la prévention des risques, que dans la gestion des crises dans les domaines de :

- la santé animale (santé publique vétérinaire)
- la sécurité alimentaire,
- la surveillance de la radioactivité dans l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech,
- la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement.

Un outil reconnu et performant

Le LVD est accrédité par le COFRAC essais n°1-0822, dans tous les domaines de la sécurité sanitaire (santé animale, hygiène alimentaire et environnement).

Véritable outil technique impliqué dans les situations de crise sanitaire, il est régulièrement sollicité par des organismes départementaux (DDCSPP, Préfecture, DDT, chambre d'agriculture, ALMA, CLI de Golfech...) et par des organismes d'état (ministères, IRSN, ASN...), sur l'ensemble de ses domaines de compétences.

Santé animale

La compétence du Département en matière de santé animale s'exprime au travers de ses actions en faveur de la traçabilité environnementale des cheptels (boucles d'identification) et de sa politique départementale de santé animale (réductions sur les tarifs des analyses pour les éleveurs).

Le LVD met en œuvre des politiques départementales destinées à soutenir le monde agricole par :

- la qualification des cheptels, sésame indispensable à une commercialisation facilitée des animaux,
- la réalisation des diagnostics vétérinaires,
- la réalisation des analyses sérologiques, virologiques et parasitaires.

Depuis 2018, il a renforcé, en étroite collaboration avec l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux (ALMA), les actions en matière de biosécurité dans les élevages. Elles visent la réduction des risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses chez les animaux, comme les palmipèdes et les bovins.

Hygiène et équilibre alimentaire

Le LVD contribue à la protection des consommateurs sur les territoires de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne en :

- réalisant des prélèvements et analyses bactériologiques pour la restauration collective publique, privée, métiers de bouche et industries agro-alimentaires,
 - vérifiant la potabilité des eaux destinées à la consommation humaine,
 - recherchant des parasites pathogènes et des prions dans les viandes.
 - recherchant la radioactivité d'origine industrielle dans les aliments (environnement et industries).
- Il assiste les professionnels mettant sur le marché des denrées alimentaires en :
- les aidant dans le choix de leur autocontrôles d'analyses,
 - leur donnant des conseils de prévention dans leur process,
 - proposant des solutions en cas d'analyses non satisfaisantes,
 - réalisant des formations professionnelles et des diagnostics hygiène.

Enfin, le LVD aide les professionnels de la restauration scolaire à proposer des menus équilibrés en les aidant dans le choix et l'équilibre de leurs menus. Il réalise aussi des formations professionnelles et des diagnostics d'équilibre nutritionnel.

Environnement et qualité des eaux

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le LVD contribue à la préservation de la qualité des eaux en réalisant :

- les analyses physico-chimiques des eaux de rivières du département prélevées par le SATESE dans le cadre d'un réseau de suivi,
- depuis 2019, les prélèvements et analyses nécessaires à la détermination de la qualité des eaux de rivières par les indices biotiques,
- les analyses physico-chimiques des effluents de station d'épuration prélevés par le laboratoire ou par le SATESE,
- le contrôle ou la validation de l'autosurveillance des rejets aqueux des industriels,
- des prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine afin de vérifier la salubrité de l'eau de distribution publique, mais aussi d'eau chaude sanitaire et de tours aéroréfrigérantes afin d'évaluer le risque légionelles,
- une surveillance de la qualité des eaux (radioactivité) dans l'environnement autour de la centrale de Golfech et dans les eaux potables du département.

Environnement et qualité de l'air

Le LVD réalise une surveillance permanente de la radioactivité de l'air à Montauban, Valence-d'Agen et Agen. D'autre part, il a développé la compétence de pose de capteurs de surveillance de l'air dans les salles de classe des collèges, et dans les crèches.

Laboratoire vétérinaire départemental et éco-gestes

Le LVD s'est engagé dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets (papiers, chimiques, biologiques, radiobiologiques, piles...) qui sont remis à des filières de traitements adaptées. Ainsi, le LVD mène des actions simples :

- limitation des impressions (recto-verso, réutilisation de brouillons), usage de papier recyclé,
- suppression des gobelets et des capsules de café au profit des tasses et cafetières à filtres,
- limitation de la consommation de carburant (formations sur site, réunions par visio-conférence, covoiturage, optimisation des tournées de prélèvements, formation à la conduite économe),
- limitation de la consommation électrique (extinction des appareils électriques non essentiels, entretien régulier des réfrigérateurs et congélateurs).

Une mobilité plus sobre en carbone

Des véhicules plus économes pour les agents

Conformément à l'article 96 du code des marchés publics, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie. Il gère quotidiennement une flotte de 350 véhicules.

Le Département poursuit le renouvellement de la flotte par l'acquisition de véhicules plus économes en carburant, adaptés aux modes de déplacement et aux contraintes des agents.

Il a mis en place l'utilisation du logiciel GESCAR, qui permet un suivi fin de la vie des véhicules.

Le Conseil départemental dispose en 2019 d'une flotte de 9 véhicules électriques, et met à la disposition des agents 5 bornes de recharge installées au niveau des bâtiments départementaux.

Développement des itinéraires cyclables

La vélo voie verte du canal des deux mers représente 66 km de parcours cyclables, aménagés par le Conseil départemental entre Pompignan et Lamagistère. En 2019, près de 89 000 passages de vélos ont été recensés entre Castelsarrasin et Moissac, avec un pic de plus de 15 000 passages pour le seul mois d'août.

Le Département a achevé le dernier tronçon de la vélo voie verte du canal de Montech, entre Montech et Port-canal à Montauban, pour 11,5 km d'itinéraire. Plus de 54 000 passages de vélos ont été recensés en 2019 au niveau de Montauban.

Plusieurs parcours sont actuellement en projet: Le développement du réseau de vélo voie verte s'est poursuivi en 2019, avec la création des 9 km de la vélo voie verte de la vallée du Tarn entre Bressols et Orgueil. Le dernier tronçon de cet itinéraire, de l'ordre de 5 km, sera achevé en 2020 entre Orgueil et la limite du département de la Haute-Garonne. Parallèlement, en 2019, a été aménagée et valorisée la véloroute vallée et Gorges de l'Aveyron, reliant Montauban à Laguëpie sur plus de 80 km de voies secondaires balisées, à partir de laquelle a été élaboré et aménagé un réseau de 11 boucles locales.

Les perspectives 2020 prévoient d'intervenir sur la véloroute V87 reliant Montech à Montluçon dans le cadre d'une entente avec les départements du Lot, de la Corrèze, de la Creuse et de l'Allier.

Bien manger en Tarn-et-Garonne

Cette démarche, qui s'inscrit pleinement dans le programme Bien vivre en Tarn-et-Garonne, comprend des mesures qui tendent toutes à favoriser l'approvisionnement et la consommation de denrées alimentaires de qualité et de proximité, mais aussi à limiter l'impact environnemental lié à leur consommation. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

Un plan d'action ciblé

Le Département cible plus particulièrement la restauration collective dans les collèges et les centres de restauration dont il a la responsabilité. Près de 1,3 million de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires en Tarn-et-Garonne.

La direction des collèges, la direction de l'agriculture et de l'environnement, le service de la commande publique, le laboratoire vétérinaire, l'agence de développement du tourisme et la direction de la communication travaillent ensemble sur la réalisation des actions suivantes :

- analyse des fonctionnements des restaurants scolaires du Tarn-et-Garonne,
- constitution d'un annuaire des fournisseurs et des producteurs du département,
- adoption d'un plan de prévention « mieux manger et moins gaspiller », avec notamment la généralisation de la mise en place des « salad'bar » dans les cantines de collèges,
- démarche d'approvisionnement de produits frais, de saison et de proximité,
- convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des collèges publics de Tarn-et-Garonne,
- promotion de la production locale dans les manifestations extérieures et salons internationaux,
- réalisation d'un livret de recettes de cuisines collaboratives entre les chefs de cuisine de collèges et les maîtres restaurateurs du département.

Perspectives

Le Conseil départemental envisage la mise en place d'un groupement de commandes au niveau des collèges et du centre universitaire pour l'achat de certaines denrées alimentaires et, parallèlement, de travailler avec le monde agricole sur la mise en place de filières d'approvisionnement, dans le but

de développer les circuits courts et proposer une alimentation de qualité.

De plus, dans la perspective de l'application de la loi EGALIM, le Département travaille sur l'augmentation de la part des produits BIO dans ses achats de denrées alimentaires.

En 2019, l'état des lieux de la restauration collective dans les collèges a démarré et sera poursuivi et achevé en 2020. Il sera aussi réalisé au restaurant universitaire, et permettra d'établir un diagnostic des pratiques et des équipements.

Les premiers contacts pris avec la chambre d'agriculture ainsi que certains producteurs seront poursuivis.

La dématérialisation des procédures

Gage d'efficacité et de réduction des coûts, la dématérialisation des process s'accompagne également d'un fort impact en matière environnementale.

La dématérialisation des procédures de marchés publics

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la passation des marchés publics est désormais intégralement dématérialisée.

Le Département s'est ainsi doté, fin 2018, d'une nouvelle plateforme de dématérialisation (ou profil acheteur) et d'une solution de parapheur électronique, permettant une montée en puissance du dispositif tout au long de l'année 2019.

Ainsi ce sont :

- 130 consultations qui ont été publiées sur le nouveau profil acheteur,
- 4 401 dossiers de consultation retirés par les entreprises,
- 596 offres électroniques reçues par la collectivité,
- 266 marchés notifiés électroniquement aux titulaires de marchés.

La généralisation de la dématérialisation entraîne :

- la suppression des impressions des dossiers de consultation des entreprises, des offres et des marchés lors de leur notification,
- la suppression des déplacements des entreprises pour remettre leur offre, ou le recours à des transporteurs.

Perspectives

La réforme des cahiers des clauses administratives

générales prévue en 2020 devrait étendre les obligations des collectivités en matière de dématérialisation, à l'exécution des marchés publics. Ainsi, l'ensemble de la chaîne de passation et d'exécution serait intégralement dématérialisée.

La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Depuis le mois d'avril 2019, le Département s'est engagé dans la dématérialisation des actes au contrôle de légalité.

Ainsi, ce sont 269 actes qui ont été transmis au contrôle de légalité via le dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, supprimant ainsi les copies nécessaires à l'exercice de ce contrôle et les déplacements à la Préfecture.

La dématérialisation de la chaîne comptable

La dématérialisation de la chaîne comptable a débuté en 2017 par la réception de factures électroniques via le portail « CHORUS PRO ».

Également facteur de réduction des impressions, la dématérialisation de l'ensemble des factures est complète au 1^{er} janvier 2020, date à laquelle toutes les entreprises sont soumises à son utilisation.

La dématérialisation concernera progressivement les autres pièces justificatives.

Une politique d'achats responsables

La commande publique est un levier important pour effectuer des achats responsables, quels que soient les secteurs.

Les fournitures

Le Département intègre, dans le cadre de la passation de ses marchés publics, des fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie, fournitures de bureau...).

Il demande aux candidats, lorsque cela est possible, l'obtention de produits écolabellisés et/ou écologiques, recyclés, bio-sourcés ou up-cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages sont également ajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou nécessitant un minimum d'emballage.

Le Département utilise également la possibilité offerte par le code de la commande publique de « réserver » des marchés à des entreprises adaptées ou d'insertion professionnelle.

Ainsi, la fourniture de chemises à sangles et élastiques du marché de fourniture de papier a été attribuée à la société « L'entreprise adaptée » située à Les Avenières (38).

producteur, les déchets informatiques (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont collectés par les distributeurs pour être spécifiquement retraités.

Les travaux

3 types de mécanismes sont régulièrement mis en œuvre dans les marchés de travaux :

- l'intégration de clauses d'exécution environnementale directement dans les cahiers des charges (les titulaires sont ainsi obligés de respecter ces prescriptions environnementales lors de l'exécution de leur marché),
- l'intégration de sous-critère d'analyse de la valeur technique, relatif à la qualité environnementale de l'offre ; dans ce cas une offre apportant une meilleure garantie environnementale obtiendra une meilleure note technique (c'est notamment le cas des marchés de voirie, lesquels comportent systématiquement un sous critère de la valeur technique relatif aux mesures prises par les entreprises en faveur du développement durable),
- l'intégration de clauses d'insertion sociale réservant un volume horaire des travaux à des publics en difficultés et notamment à des bénéficiaires du RSA. La consultation relative aux travaux d'aménagement du site de la pente d'eau a bénéficié de ce dispositif.

Réduction et valorisation des déchets

Les bureaux de l'Hôtel du Département qui accueillent plus de 340 agents, sont équipés de poubelles de tri du papier et du carton, qui font ensuite l'objet d'un ramassage sélectif.

S'y ajoute le processus de dématérialisation engagé par la collectivité depuis 2016 et qui concerne notamment les pièces administratives dans le domaine des finances, des ressources humaines, de la comptabilité publique ainsi que dans la gestion des subventions aux tiers.

Ces nouvelles pratiques ont un effet direct sur la consommation de papier par la collectivité : elle a baissé de 25% entre 2017 et 2018 (hors publications commandées auprès de prestataires) ; de 8,94 à 6,85 tonnes.

Enfin, conformément à la réglementation et selon le principe de la responsabilité élargie du

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables.

Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.



Tarn-et-Garonne Habitat

Cet office HLM, 1^{er} logeur social du département, gère plus de 4 000 logements locatifs : 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond pour accéder au logement social.

Un rôle social

Le Conseil départemental accorde chaque année une participation financière significative aux travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives et de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité), favorisant ainsi l'accès des plus démunis au logement social.

Tarn-et-Garonne Habitat répond aux exigences du label national habitat senior services, pour adapter une partie de ses logements aux attentes et aux besoins spécifiques de ses locataires seniors, tout en assurant un service de proximité renforcé.

Par ailleurs, le Département accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

La Direction de l'immobilier

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 109 bâtiments départementaux, soit un total de 275 712 m² répartis sur différents sites. Elle a pour principal objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), des actions de rénovation thermique des bâtiments accompagnent les travaux lourds réalisés sur ces bâtiments.

La rénovation des bâtiments

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges, maisons des solidarités, médiathèque départementale, centre universitaire, etc.), comme :

- le remplacement de systèmes de chauffage vétustes par des chaudières à gaz à condensation,
- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'isolation de combles,
- l'installation de brises soleil.

La mise en œuvre de la clause d'insertion

Dans les plus importants marchés de travaux, comme par exemple le collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, le gymnase du collège Manuel Azaña à Montauban et le centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), il est imposé aux entreprises une clause sociale dans le but de promouvoir l'emploi des personnes en insertion et la lutte contre le chômage : un nombre d'heures de travail pour l'exécution des prestations est réservé à l'insertion. La mise en œuvre et le suivi de cette clause est assuré par une cellule du Pôle des Solidarités Humaines.

Perspectives

Pour l'année 2020, il est prévu de structurer les actions d'économie d'énergie sur les bâtiments départementaux notamment en exploitant les premiers résultats de relevés de consommations énergétiques sur les plus gros établissements.

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont appliquées sur certains chantiers. Le retraitement des chaussées en place est mis en œuvre, si les possibilités techniques le permettent.

Une politique de fauchage raisonné

Les techniques de fauchage des bords de routes évoluent : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :

- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une largeur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition d'une machine à brosse ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

Des marchés publics adaptés

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :

- les critères de jugement des offres prévoient l'attribution de 10 % des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

En 2019, près de 46 % des matériaux utilisés lors des chantiers de voirie étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

Un éclairage routier économe

Le Département équipe l'ensemble de ses giratoires avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible.

Pour aller plus loin

Depuis 2013, 6 giratoires sont équipés de capteurs de mouvements. Le principe de fonctionnement est le suivant : un détecteur est placé à l'entrée de chaque branche du giratoire, le véhicule est détecté à son arrivée à environ 150 m. Le giratoire est alors éclairé à 20 % de sa puissance, puis à 100 % au moment du passage du véhicule. Une fois celui-ci sorti du champ des détecteurs, la puissance de

l'éclairage redescend à 20 %.

Les candélabres situés dans l'anneau du giratoire sont par ailleurs équipés de détecteurs infrarouges permettant d'éviter une baisse d'intensité dans le cas d'une panne de véhicule. Ce système, utilisant une technologie LED et dont l'investissement s'amortit sur 8 ans, génère une économie d'énergie de 50 % par rapport aux systèmes d'éclairage classiques.

L'ensemble de ces orientations de conception est reconduit dans la définition des projets et opérations à venir.

Un programme de modernisation des dispositifs d'éclairage existants est lancé sur quelques équipements afin de limiter les consommations d'énergie par la mise en place de dispositif de type LED.

L'Espace Info Energie (EIE)

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) depuis 2006, et fortement soutenu par le Conseil départemental, il a pour mission :

- la sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques de leur logement,
 - la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
 - l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
 - le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.
- Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :
- d'un conseil neutre et gratuit au public (plus de 700 contacts chaque année),
 - d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs, etc.).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Créé par la loi de 1977 sur l'architecture, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été créé en 1981. Financé par la taxe d'aménagement et par le Département, il a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités.

Grâce à ce dispositif, il assure gratuitement la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère en toute neutralité et opère en tant que service public.

Ces missions se traduisent de la façon suivante :

- l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement à travers les études de programmation, de planification urbaine et paysagère.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- d'un conseil neutre et gratuit au public,
- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, conférences, ballade urbaine etc.).

Solidarité et attractivité territoriale

Le Conseil départemental soutient les projets des collectivités locales qui investissent pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments publics. A ce titre, les aides départementales sont bonifiées de 30 %.

Par ailleurs, le Département soutient les dispositifs territoriaux de lutte contre le changement climatique (Plan climat-air-énergie territorial, territoires à énergie positive pour une croissance verte, contrat de transition écologique).

Il finance aussi la création d'aires de covoiturage et la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques.

EN PERSPECTIVE : BIEN VIVRE EN TARN-ET-GARONNE

La politique du Département s'inscrit dans un projet territorial de long terme, imaginé par ses élus qui ont assigné trois objectifs à la collectivité qu'ils conduisent, reflets de valeurs partagées, d'une conception de l'action publique locale et d'une vision pour le Tarn-et-Garonne.

Le Conseil départemental se réforme et agit pour satisfaire aux exigences financières et environnementales sans dégrader la qualité de ses services.

Il entend inscrire son action dans la durée. Cela explique son attachement à la soutenabilité des finances départementales et son action en faveur de la protection de l'environnement.

Un territoire attractif et équilibré

La métropolisation à l'œuvre, mouvement de concentration des hommes et des activités dans les grands ensembles urbains, menace de conduire à la marginalisation économique, politique et culturelle du département.

Pour un développement équilibré de ce dernier, le Conseil départemental appuie sa stratégie sur :

- le renforcement des réseaux (numérique et transport) indispensables à la plupart des activités humaines,
- le soutien des secteurs économiques riches en emplois comme l'agriculture et le tourisme,
- la densification des équipements et des services de proximité,
- l'accès démocratisé à la culture en tout point de son territoire.

Des citoyens émancipés et épanouis

L'action publique doit favoriser l'épanouissement et l'émancipation de chacun. Cet objectif est assigné aux politiques départementales d'inclusion et d'éducation. Dans le même but, l'engagement citoyen est valorisé :

- insertion et autonomisation des personnes en situation de fragilité,
- démocratisation et facilitation de l'accès aux savoirs,
- valorisation et encouragement de l'engagement bénévole et citoyen.

